

GHETTO

Le terme, d'origine italienne, n'a pas une étymologie parfaitement établie. Il désigne, en son sens originel, l'institution médiévale de quartiers urbains où les Juifs étaient regroupés et contraints de résider.

Les quartiers d'assignation à résidence des Juifs se sont développés progressivement en Europe depuis le 13^e siècle à partir de recommandations de l'Église (4^e Concile de Latran, 1215) pour s'institutionnaliser et se systématiser au cours du 16^e siècle, après l'encyclique *Cum nimis absurdum* du pape Paul IV. Auparavant, on trouvait généralement en Europe comme en Afrique du Nord ou en Asie, des regroupements de Juifs (appelés, en France, "juiveries"), dont la toponymie des grandes villes garde encore souvent la trace. Pour ne pas risquer l'anachronisme, il faut rappeler qu'à cette époque, les concentrations par corps de métier ou catégories socio-culturelles constituaient la norme. Mais, d'une part, la résidence dans ces secteurs n'était pas obligatoire, et, d'autre part, les Juifs n'en étaient pas les seuls habitants. Ils cohabitaient avec des Chrétiens, souvent de haut rang.

Les Juifs, que la discrimination religieuse excluait d'un certain nombre de rapports sociaux fondamentaux et de nombreux métiers, étaient considérés comme étrangers à la société globale, en butte à une discrimination permanente et à des violences sporadiques presque partout en Europe, notamment depuis les Croisades. Les colonies juives, ou regroupements spontanés, avaient la double fonction de préserver les traditions culturelles et les communautés et de les soustraire aux agressions extérieures. L'instauration de quartiers réservés a d'ailleurs, en certains lieux, pris d'abord le sens d'une protection accordée par le prince ou l'évêque, soucieux d'attirer les Juifs pour la prospérité de la cité (commerce inter-régional, impôts, etc.). Sur ces bases, l'institution du ghetto leur assure parfois statut et protection, mais elle les isole toujours formellement, puisqu'elle substitue aux relations directes, "spontanées", même discriminatoires, des rapports sociaux régis par le droit (interdiction des mariages entre Juifs et Chrétiens, obligation du port de signes vestimentaires, fermeture du ghetto la nuit, etc.)

Attachés à leur religion, à leurs traditions, à leur culture, méprisés et opprimés, les Juifs développent, dans le ghetto, une vie communautaire complexe et en partie autonome, qui tout à la fois préserve leur identité et organise leur résistance à l'aliénation.

L'organisation politique, institutionnelle et associative interne assure l'intégration et l'ordre social. Des assemblées élues votent lois et règlements, lèvent des impôts, organisent la scolarité et la solidarité, etc. Le ghetto forme ainsi une société dans la société, avec ses modes de fonctionnement et de reproduction, mais il reste dans la dépendance et la soumission à l'égard de la société dominante.

Le ghetto possède un caractère extra-territorial par rapport à la société globale à laquelle il appartient et dont il est cependant exclu. Sa physionomie diffère selon les lieux et les époques, mais la territorialisation et le confinement en constituent la base, très souvent marquée par des murs d'enceinte et des portes (ou une seule porte) gardées et d'ouverture limitée. Les conditions de vie y sont toujours difficiles : rues étroites, insalubrité, manque de lumière et d'espace, surpopulation et promiscuité, épidémies, misère endémique...

A partir du 18^e siècle, sous l'influence de la philosophie des Lumières et de la Révolution française, l'émancipation progressive des Juifs en Europe conduit à la disparition de certains ghettos (en Italie, notamment). Certains dureront toutefois jusqu'au 19^e siècle, et, en Afrique du Nord, jusqu'au 20^e.

L'Allemagne nazie reconstitue le ghetto en instituant, après la discrimination généralisée des Juifs par la législation raciale, la résidence forcée, notamment dans les pays occupés d'Europe centrale. Il s'agit alors du prélude à "la solution finale". On connaît l'histoire du plus peuplé d'entre eux, celui de Varsovie, en butte au travail forcé, aux exactions des SS, acculé à la malnutrition ou la famine, régulièrement vidé par la déportation vers les camps d'extermination, et dont la résistance, puis l'insurrection, en 1943, fut écrasée dans le sang.

Le terme de ghetto s'est élargi aux regroupements non institutionnels — souvent qualifiés de "volontaires" ou de "spontanés" — qu'il s'agisse des Noirs ou des immigrants, en particulier aux États-Unis. La littérature sociologique américaine abonde en tentatives d'explication des regroupements urbains ou péri-urbains sécrétés par la société égalitaire et démocratique, parfois même en dépit de lois anti-discriminatoires. Le ghetto noir se caractérise, comme le ghetto juif, par la dégradation de l'habitat, le surpeuplement, le chômage et la misère, mais il en diffère par une faible autonomie et l'anomie (peu d'organisation interne, délinquance, instabilité des structures sociales, etc.). L'origine esclavagiste de la discrimination des Noirs américains peut en partie expliquer cette différence avec les sociétés ghettoïques

juives : sans culture commune originelle, les esclaves noirs d'Amérique ont été privés de toute possibilité de créer des institutions culturelles propres.

L'expérience historique amène à définir le ghetto par quatre traits essentiels, liés, mais de nature différente :

. *la contrainte* : il s'agit toujours d'un espace de rejet collectif, d'une "réserve" de population exclue. La vérité du ghetto se trouve dans les persécutions et les discriminations passées, actuelles ou possibles, même si certains habitants s'y sentent sécurisés et souhaitent y demeurer. Le ghetto isole, même s'il protège, et impose dévalorisation sociale, inconfort et surpopulation des logements, dégradation de l'espace, etc.

. *l'homogénéité* : la population d'un ghetto partage un trait, au moins, de différenciation sociale, ethnique, culturelle ou religieuse, objet de la discrimination. L'origine commune, réelle, idéalisée ou mythifiée, qu'elle soit religieuse, ethnique, "raciale" ou nationale, agit d'autant mieux comme ciment qu'elle est le prétexte de l'exclusion. L'unité culturelle s'exprime dans le ghetto, qui, en retour, exerce un effet d'homogénéisation sur ses habitants. Même lorsqu'elle réunit des populations de traditions et de provenances diverses, une "culture du ghetto" se forge dans le partage de la discrimination et des conditions de vie.

. *la micro-société* : le ghetto est, du point de vue de sa composition socio-professionnelle et de sa structure de classe, un milieu hétérogène. Il produit sa propre hiérarchie économique, politique et sociale, sa bourgeoisie, ses élites, ses laissés pour compte. Cette stratification donne toute sa force à l'organisation interne du ghetto, en même temps qu'elle y suscite des conflits et des compétitions. Les effets destructurants de la domination, cependant, peuvent limiter ceux, intégratifs, de l'endo-organisation.

. *le contrôle* : le ghetto est l'un des moyens et l'une des formes par lesquelles une société dominante s'assure le contrôle d'une population minorisée et dominée. C'est une aire géographique d'isolement d'un groupe jugé dangereux pour la reproduction sociale, et la relative liberté dont elle peut jouir est en fait soumise aux injonctions du pouvoir et aux pressions des groupes dominants. Le contrôle peut y sembler plus ou moins pesant, il n'en est pas moins omniprésent, qu'il s'exerce directement (coercition et arbitraire

policier, répression...) ou indirectement (recrutement de "relais" du pouvoir au sein de la communauté, "indicateurs", etc.)

En France, depuis quelques années, la notion de ghetto est utilisée pour désigner des phénomènes divers : quartiers centraux des villes à forte proportion d'étrangers, aires péri-urbaines de regroupement de populations laissées pour compte de la croissance économique et de son modèle de carrière résidentielle ascendante, victimes de la crise et de l'accroissement du chômage. Certaines cités ou grands ensembles, en particulier dans le secteur social du logement, voire certaines communes entières de banlieues excentrées, sont ainsi souvent baptisés "ghettos". Même s'il renvoie à la réalité de la gestion urbaine et de la ségrégation spatiale des populations défavorisées, le terme apparaît impropre à plusieurs titres : ces quartiers ne sont presque jamais homogènes du point de vue culturel, et ils sont loin de former des micro-sociétés, puisqu'au contraire, la stratification sociale y est très faible et l'autonomie organisationnelle pratiquement nulle. La banalisation du mot cache mal une opération idéologique visant à désigner les immigrés, ou les "familles lourdes" (nombreuses, monoparentales, assistées) comme sources de problèmes sociaux, par un effet de stigmatisation conjointe des lieux et de leurs habitants. Ceci n'empêche guère que le développement d'une "dualisation" de la société, séparant les groupes intégrés des groupes marginalisés, pèse sur le territoire et le marché résidentiel, et entraîne des risques de regroupements géographiques d'exclus.

Quoiqu'il en soit, l'élargissement du sens du terme "ghetto" entraîne la perte de vue des traits essentiels du phénomène. La confusion entre le sens propre, même si l'on tient compte des évolutions historiques, et le sens figuré comporte le risque d'induire des confusions dans l'analyse des réalités elles-mêmes.

V. R.

Corrélat :
Discrimination - Juif - ségrégation.

Bibliographie

Kenneth.B. Clark, *Ghetto noir*, Paris, 1967 ; Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris : Calmann-Lévy, 1955-1977 ; Louis Wirth, *Le ghetto*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1980 [1ère éd., 1928]